

Dossier pour l'homologation ou la ré-homologation d'un circuit de moto-cross.

ELEMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER

FICHES A REMPLIR

- | | |
|--|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Identification de l'association | <i>Fiche 1 H</i> |
| <input type="checkbox"/> Autorisation municipale | <i>Fiche 2 H</i> |
| <input type="checkbox"/> Autorisation(s) du ou des propriétaire(s) du terrain | <i>Fiche (s) 3 H</i> |
| <input type="checkbox"/> Engagement de prise en charge des frais d'étude(s) | <i>Fiche 4 H</i> |
| <input type="checkbox"/> L'engagement de souscrire une assurance responsabilité civile | <i>Fiche 5 H</i> |
| <input type="checkbox"/> Notice descriptive du circuit | <i>Fiche 6 H</i> |
| <input type="checkbox"/> Le calendrier d'utilisation du circuit pour les entraînements | <i>Fiche 7 H</i> |
| <input type="checkbox"/> Certificat du visiteur terrain UFOLEP | <i>Fiche 8 H</i> |
| <input type="checkbox"/> Notion de tranquillité publique | <i>Fiche 9 H</i> |

DOCUMENTS A FOURNIR

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Demande d'homologation <i>Cerfa N° 13 389*02</i> |
| <input type="checkbox"/> Plan détaillé du tracé du circuit |
| <input type="checkbox"/> Plan de masse avec les parkings publics et ces accès au site et parc pilotes avec ces accès à la piste |
| <input type="checkbox"/> Plan cadastral du terrain ainsi qu'un plan de masse montrant l'environnement proche du circuit. |
| <input type="checkbox"/> Le règlement intérieur du club avec les règles d'utilisation du circuit dans le cadre des entraînements |
| <input type="checkbox"/> Attestation FFM |
| <input type="checkbox"/> Dossier Natura 2000 |

D
E
M
A
N
D
E

D
'
H
O
M
O
L
O
G
A
T
I
O
N

FICHE N° 1H

Identification de l'association

ASSOCIATION

Nom :

Adresse :

Cp :

Ville :

Président de l'association

Nom et Prénom :

Tel :

Mail :

IDENTIFICATION DU SITE

Dénomination :

Adresse :

Cp :

Ville :

Point GPS :

Date de la dernière d'homologation :

N°

TYPE DE CIRCUIT

Compétition

Entrainement

Ecole de conduite

Dossier homologation ou ré-homologation d'un Circuit

UFOLEP

Mise à jour octobre 2020

FICHE N° 2H

AUTORISATION MUNICIPALE

Autorisation de demande d'homologation d'un circuit de moto cross

Mairie de :

Adresse :

Je soussigné(e),

Maire de :

autorise :

L'association :

Représentée par M

en sa qualité de président

À faire homologuer – ré-homologuer (*) le circuit de moto-cross situé sur ma commune
au lieu dit

La présente autorisation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Le Maire :

M

(Cachet obligatoire)

FICHE N° 3H

(Autant de fiches que de propriétaires)

ATTESTATION DU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN

Je soussigné, M

Autorise l'association :

Représentée par le président M

à faire usage de mon terrain situé

à :

portant le(s) repère(s) cadastral n°

pour l'homologation d'un circuit de moto-cross.

A :

Le

Signature du propriétaire :

FICHE N° 4H

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ÉTUDE

Je soussigné, M:

Président de l'association :

M'engage à ce que mon association prenne en charge les frais d'études mis en place à l'occasion de l'homologation du circuit de moto-cross situé à :

A

Le

Signature du président :

Cachet de l'association

FICHE N° 5H

ENGAGEMENT DE RESPONSABILITE CIVILE

Circuit de moto-cross

Je soussigné M

Président de l'association :

M'engage à veiller à ce que toutes les activités, compétitions sportives, entraînements, école de conduite se déroulant sur le circuit de moto cross situé à :

Régulièrement homologué soient couvertes par une police d'assurance souscrite dans les conditions définies par l'article L-321_1 du code du sport.

A :

Le :

Signature du président :

Cachet de l'association

FICHE N° 6H

NOTICE DESCRIPTIVE DU CIRCUIT

Type de circuit : Compétition Entraînement Ecole de conduite

Coordonnées GPS

Capacité du circuit : Solo Quad Side-car

Longueur du circuit :

Largeur mini du circuit :

Largeur max du circuit :

Longueur ligne de départ :

Largeur ligne*de départ (au premier obstacle) :

Capacité de la grille (sur la première ligne) :

*Distance exprimée en mètre

Postes de commissaires (Nombre)

A :

Le :

Signature du président :

Cachet de l'association

FICHE N° 7H

PROJET DE CALENDRIER D'UTILISATION DU CIRCUIT DANS LE CADRE D'ENTRAÎNEMENTS

Je soussigné, M

président de l'association :

Demande à pouvoir bénéficier des droits à ouverture du circuit pour des entraînements et école de conduite aux périodes ci-dessous :

Jours	Horaires	Périodes *
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

Et la possibilité d'organisé une ou plusieurs compétitions par an

A :

Le

Signature du président

Cachet de l'association

* Préciser si toutes les semaines – tous les 15 jours – 1 fois par mois – le 1^{er} de.....

FICHE N° 8H

ATTESTATION FÉDÉRALE

Je soussigné M

Habilité par l'UFOLEP Nationale comme « Visiteur de circuit », et mandaté par l'UFOLEP 44, atteste que le circuit moto-cross ci-dessous

Circuit de moto-cross de :

Lieu-dit :

A fait l'objet d'une visite préalable à la demande d'homologation que le circuit est conforme aux Règles Techniques et de Sécurité de la Fédération Délégitaire. Et que le club a répondu favorablement aux observations de l'expert de la FFM (si joint attestation FFM)

Visite faite le en présence ci-dessous d'un représentant de l'association :

Mr Fonction

Fait à le

Signature du visiteur circuit

Validation délégation UFOLEP

FICHE N° 9H

Notion de tranquillité publique et de sécurité

Le circuit est-il dans ou à proximité (500 m env) d'une zone classée Natura 2000 :

Oui Non si oui, nom du site Natura 2000 :

Notion de tranquillité publique (mesures prises par l'association demandeur de l'homologation)

- Informations spécifiques pour les proches riverains du terrain (environ 500m) par
 - Verbale (rencontre avec les riverains...)
 - Tract boîtes à lettres
 - Presse
 - Affichage public
 - Information mairie (Bulletin municipal)
 - Autres
- Précisez ;

Mesures prise par l'organisateur dans le cadre de la manifestation

Sonorisation : l'organisateur utilisera une sonorisation dans le cadre de la manifestation

Oui Non

Si oui, arrêt au moment du repas du midi Oui Non

Des contrôles techniques et sonométriques des motos seront-ils effectués ?

Oui Non

Mesures de sécurité prises par l'association dans le cadre de la manifestation

Sécurité sur le circuit faite par des commissaires de piste encadrés par un directeur de course

Sécurité du public et des pilotes faite par des secouristes ,ambulanciers sous la direction d'un médecin

Désignation d'un organisateur technique par l'association

Mesures de sécurité prises par l'association dans le cadre d'entrainement

Sécurité sur le circuit faite par un commissaire de piste minimum

Ouverture du site et présence d'un membre de l'association le temps de l'entrainement et dans les jours et horaires définis dans l'arrêté préfectorale ou municipal

Fait à le

Validation délégation UFOLEP 44

Signature du président

DEMANDE D'HOMOLOGATION D'UN CIRCUIT

*(Articles R.331-35 à R.331-44 du code du sport et arrêté du 7 août 2006
pris pour l'application des articles 5,7 et 14 du décret n°2006-554 du 16 mai 2006)*

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'un circuit :
vous devez en demander l'homologation si vous souhaitez y organiser des événements sportifs.

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE SOLLICITANT L'HOMOLOGATION

Vos noms et prénoms, ou la raison sociale de votre établissement : _____

Adresse complète : _____

Code postal

Ville ou Commune

Numéro de téléphone : _____ Numéro de télécopie : _____

Adresse électronique : _____@_____

CIRCUIT

Désignation : _____

Emplacement : _____

UTILISATIONS PRÉVUES DU CIRCUIT ?

Compétitions

Essais ou entraînements

Démonstrations

Autres (précisez)

TYPE DE VÉHICULES ADMIS SUR LE CIRCUIT :

.../...

VITESSE MAXIMALE POSSIBLE EN UN POINT QUELCONQUE DU CIRCUIT

< 200 KM/H

> 200 KM/H

A : _____, le _____

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

A QUI ADRESSER LA DEMANDE D'HOMOLOGATION ? :

- Si la vitesse des véhicules peut dépasser 200 km/h en un point quelconque du circuit :
Ministère de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction de la circulation et de la sécurité routières – bureau de la sécurité et de la réglementation routières.
Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08
- Si la vitesse des véhicules ne peut dépasser 200 km/h en un point quelconque du circuit
Préfecture du département où se trouve le circuit

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

- L'engagement, signé par le demandeur, de prendre à sa charge les frais d'études et de visite nécessaires à l'instruction de sa demande.
- Un plan masse du circuit ou un plan des voies utilisées conforme aux règles techniques édictées par les fédérations sportives compétentes ;
- Un dossier présentant les dispositions prévues pour assurer la sécurité des personnes et la tranquillité publique.

DELAI DE DEPOT

Tout dossier de demande d'homologation doit être adressé à l'autorité compétente en 3 exemplaires, au plus tard 3 mois avant la date d'utilisation du circuit. Dans le cas d'un renouvellement, la demande doit être adressée 3 mois avant la date de péremption de l'homologation en vigueur.